

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 02 FÉVRIER 2023

Liste des délibérations

L'an deux mille vingt-trois et le deux février, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunissait en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Présidente.

Date de la convocation : 27 janvier 2023

Présents : Elham AOUN, Valérie ARGOUD, Bernard BADIN, Christelle BAS, Patrick BELMONT, Luc BLANCHET, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Jean-Marc BOUVET, Christophe BROCHARD, Besma CARON, Michel CLEYET-MERLE, Raymond COQUET, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Claire DURAND, Vincent DURAND, Isabelle FERROUD, Jean-Michel FERRUIT, Marie-Christine FRACHON, Benjamin GASTALDELLO, Gisèle GAUDET, Max GAUTHIER, Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Magali GUILLOT, Delphine HARTMANN, Philippe LATOUR, Frédéric LELONG, Ludovic LEPRETRE, Joëlle MAGAUD, Corinne MAGNIN, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Jean-Paul PAGET, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, Nadine RICHARD-BEAUMONT, José RODRIGUES, Michel SERRANO, Nicolas SOLIER, Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés/absents : Danielle BISILLON, François BOUCLY, Jacques GARNIER, Jean-Pierre LOVET, Gérard MATHAN, Fabien RAJON.

Alain COURBOU est remplacé par Nadine RICHARD-BEAUMONT, Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET.

Pouvoirs : Catherine ANGELIN donne pouvoir à Michel SERRANO, Joëlle BATTIER donne pouvoir à Frédéric LELONG, Estela GARCIA donne pouvoir à Claire DURAND, Roger MARCEL donne pouvoir à Noëlle MOREL, Jean-François PILLAUD-TIRARD donne pouvoir à Michel REYNAUD, Véronique SEYCHELLES donne pouvoir à Christophe BROCHARD, Géraldine STIVAL donne pouvoir à Elham AOUN.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Laurent MICHEL.

PROCÈS-VERBAL

Intervention de Magali GUILLOT, Présidente

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil communautaire du 15 décembre 2022.

DÉLIBÉRATIONS

1. RESSOURCES

Administration générale

1.1 (2023-05) Modification du règlement intérieur - autorisation de vote électronique (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Magali GUILLOT, Présidente

Il s'agit d'approuver le recours au vote électronique pour l'élection de la Présidence, des Vice-présidents et autres membres du bureau de l'assemblée communautaire et de compléter l'article 24 du règlement intérieur par l'adjonction d'un paragraphe reprenant les mentions proposées.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 19h13.

Publication le 09/02/2023